

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **7 novembre 2022** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Francine Ross
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Michel Rancourt

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - BONS COUPS
- 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 7.2 - Acceptation des dépenses
 - 7.3 - TECQ 2019-2023
 - 7.4 - Embauche adjointe administrative
 - 7.5 - La Contrée du Massif Mégantic
 - 7.6 - Cahier spécial des vœux du temps des fêtes de l'Écho de Frontenac
 - 7.7 - Vente aux enchères
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 8.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Mégantic - Dossier no: 0003273-1-30040 (05) - 20220718-003 / Aide financière de 15 000\$
 - 8.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien - Année-Code géographique: 2022-3004 - Dossier no: ZNH97434
 - 8.4 - Embauche temps partiel - Saison de déneigement 2022-2023
 - 8.5 - Demande M. Stéphane Patry
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 10 - LOISIRS-TOURISME
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 11.1 - Renouvellement de l'offre de service de M. Yvan Mathieu opérateur des eaux usées pour 2023-2024
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Avis de motion et projet règlement no: 2023-01 - Règlement de taxation 2023
 - 12.2 - Avis de motion et projet de règlement décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité no:

2023-02

13 - VARIA

13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

14 - CORRESPONDANCE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

**2022-11
6303**

5 - BONS COUPS

Asphaltage

Ouverture officielle du Resto des Appalaches 5 novembre 2022

Concours de citrouilles par le Comité des Loisirs de Milan

6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois d'octobre 2022.

Construction : 2

Permis d'addition de bâtiment : 1

Lotissement : 2

Certificat d'autorisation de démolition: 1

Autorisation abattage d'arbres : 1

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

7.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3611 au chèque no. 3655 pour un montant total de 102 110,67 \$

Salaires: chèque no. 3308 au chèque no. 3324 pour un montant total de 10 229,60\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 964,10\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 5 190,34\$

ADOPTÉE

**2022-11
6304 7.3 - TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE :

* La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

* La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

* La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

* La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

* La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no:2, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

* La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

* La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

* La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no:2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de produire la programmation de travaux et de la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement pour les travaux réalisés.

ADOPTÉE

**2022-11
6305 7.4 - Embauche adjointe administrative**

Tel que discuté en atelier de travail, il est proposé par René Turcotte et résolu

unanimement d'engager Mme Marylou St-Pierre pendant la période du congé de maternité de Mme Mylène Legendre et de mandater le maire M. Jacques Bergeron et la directrice générale, Mme Sylvia Roy afin de signer le contrat avec les conditions qui ont été établies.

ADOPTÉE

**2022-11
6306 7.5 - La Contrée du Massif Mégantic**

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité du conseil présent de nommer M. René Turcotte comme représentant de la municipalité de Milan à la Contrée du Massif Mégantic.

ADOPTÉE

**2022-11
6307 7.6 - Cahier spécial des vœux du temps des fêtes de l'Écho de Frontenac**

Un tarif spécial est offert aux municipalités afin de partager nos souhaits à la population de la Municipalité de Milan :

- 1/4 page noir et blanc : 200\$ (plus taxes) + 100\$ en couleur;
- 1/2 page noir et blanc : 400\$ (plus taxes) + 100\$ en couleur.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil de ne pas adhérer au cahier spécial pour les villages pour 2022.

ADOPTÉE

**2022-11
6308 7.7 - Vente aux enchères**

Suite à la parution dans le journal Le Milanais du 12 octobre 2022, des appareils inutilisés récupérés du restaurant (fonctionnels ou non) qui ne servaient plus depuis un bon moment, ont été mis en vente aux enchères au plus offrant, le samedi 29 octobre 2022 de 9h à 11h, afin de permettre à tous les citoyens de les acquérir à moindre coût.

La Municipalité de Milan a reçu une enveloppe qui a été ouverte au bureau municipal le 31 octobre 2022 par le personnel administratif.
L'ensemble du lot a été vendu à M. Michel Rancourt au montant de 125,50\$.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois d'octobre 2022.

**2022-11
6309 8.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers
d'amélioration - Circonscription électorale de Mégantic - Dossier no:
0003273-1-30040 (05) - 20220718-003 / Aide financière de 15 000\$**

**Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration -
Circonscription électorale de Mégantic - Dossier no: 0003273-1-30040 (05) -
20220718-003 / Aide financière de 15 000\$**

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée a la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Bianka Côté, appuyée par René Turcotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Milan approuve les dépenses d'un montant de 15 858,00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2022-11 6310 8.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien - Année-Code géographique: 2022-3004 - Dossier no: ZNH97434

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien - Année-Code géographique: 2022-3004 - Dossier no: ZNH97434

ATTENDU QUE le ministère des Transports versera une compensation de 124 696\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Francine Ross appuyée par Louiselle Gazaille Rouillard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Milan informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

2022-11 6311 8.4 - Embauche temps partiel - Saison de déneigement 2022-2023

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu unanimement d'engager à temps partiel, M. Benoit Bolduc pour la saison de déneigement 2022-2023 et de mandater le maire M. Jacques Bergeron et la directrice générale, Mme Sylvia Roy afin de signer le contrat avec les conditions qui ont été établies.

ADOPTÉE

2022-11 6312 8.5 - Demande M. Stéphane Patry

La Municipalité de Milan a reçu une demande de M. Stéphane Patry afin d'avoir la permission d'enfouir un fil électrique souterrain et des tuyaux sous le chemin Tolsta.

Suite à l'achat du lot # 4 826 718, il exploitera l'érablière en faisant parvenir l'eau chez Érablière Lapierre qui est de l'autre côté du chemin.

IL EST PROPOSÉ par Francine Ross et résolu à la majorité des membres du conseil d'accepter la demande de M. Patry, conditionnellement à ce que le chemin soit remis

en état.

ADOPTÉE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

**2022-11
6313**

11.1 - Renouvellement de l'offre de service de M. Yvan Mathieu opérateur des eaux usées pour 2023-2024

M. Yvan Mathieu fait part de son offre de service pour 2023-2024, comme travailleur autonome en tant qu'opérateur des eaux usées.

Cette offre est pour le suivi des étangs à raison de deux visites par semaine pour la maintenance, la prise d'analyse à tous les mois dans un laboratoire accrédité, la prise d'analyse d'oxygène dissous, la maintenance, les urgences ainsi que la rédaction et l'envoi des rapports chaque mois.

Les tâches sont faites selon les normes de la santé et sécurité au travail. Cette offre ne comprend pas les services professionnels et le matériel nécessaire au maintien des stations, mais couvre les assurances responsabilité et les frais de déplacement.

M. Benoit Coutu assistera M. Yvan Mathieu 10 heures par année dans certains travaux et pendant sa période de vacance. Ses services seront aux frais de la municipalité.

Le prix demandé par année sera de 6 749\$ plus taxes (562,38\$ plus taxes par mois) et est payable à chaque début de mois.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre de service de M. Yvan Mathieu pour 2023-2024, au montant de 6 749\$ plus taxes par année.

ADOPTÉE

**2022-11
6314**

12 - LÉGISLATION

**2022-11
6315**

12.1 - Avis de motion et projet règlement no: 2023-01 - Règlement de taxation 2023

Un avis de motion est donné par Louiselle Gazaille Rouillard, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du règlement no: 2023-01 - RÈGLEMENT DE TAXATION 2023.

ADOPTÉE

**2022-11
6316**

12.2 - Avis de motion et projet de règlement décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité no: 2023-02

Un avis de motion est donné par Linda Therrien, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du règlement no: 2023-02 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DE CERTAINS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ ET ABROGEANT EN TOTALITÉ TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR AYANT LE MÊME EFFET DONT LE RÈGLEMENT # 2021-01.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 5 décembre 2022 à 19h30.

14 - CORRESPONDANCE

- CITAM - Rapport trimestriel du 1er juillet au 30 septembre 2022

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire
trésorière

Sylvia Roy, directrice générale et greffière-

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire